



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
26 avril 2021

**Séance du 30/04/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le trente avril, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Michel HERNANDEZ

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Véronique NICOLLET

### Délibération n°D\_2021\_025

#### **Demande de subvention au titre du FODAC 2021 : acquisition de jeux et de structures (aire de jeux)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un **F**onds **D**épartemental d'Appui aux **C**ommunes (FODAC) par le département depuis juin 2012, et dont le champs d'application a été modifié par la loi NOTRe du 8 août 2015.

Ce FODAC apporte aux communes un soutien pour la réalisation d'opérations ne relevant pas d'un enjeu intercommunal ou départemental.

Les communes de 201 à 500 habitants peuvent prétendre à une aide de 55% et le montant de référence auquel s'applique le coefficient de solidarité 2021(1.05 pour Mallefougasse) est fixé à 10 500.00 €.

Notre collectivité pourra donc prétendre à une subvention maximale de 10 500.00 € (10 000€ x 1.05).

Monsieur le Maire fait donc part au conseil municipal du projet de réaménagement de l'aire de jeux, avec l'acquisition de nouvelles structures.

Le montant estimatif des devis s'élève à **6 915.00€ HT** :

- balançoire face-à-face + montage et scellement avec sol coulé :	2 085.00€
- circuit VTT :	3 440.00€
- table ping-pong :	1 390.00€

**Total**

**6 915.00€**

RF  
DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/05/2021

004-210401097-20210430-D\_2021\_025-DE

Plan de financement :

- FODAC 2021 (55%) :	3 803.25€
- Autofinancement (45%) :	3 111.75€
<b>TOTAL :</b>	<b>6 915.00€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **APPROUVE** le projet de réaménagement de l'aire de jeux, avec l'acquisition de nouvelles structures pour un montant de 6 915.00€ HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, au titre du FODAC 2021, selon le plan de financement suivant :

- FODAC 2021 (55%) :	3 803.25€
- Autofinancement (45%) :	3 111.75€
<b>TOTAL :</b>	<b>6 915.00€</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/05/2021 004-210401097-20210430-D_2021_025-DE